



Assemblée générale

Adret Morvan
association loi 1901
R.N.A. : W582000487

siège :
Le Carrouège
Carrefour de Vauclaix
58140 Vauclaix

www.adretmorvan.org
contact@adretmorvan.org

Convocation à l'assemblée générale

Chère adhérente, Cher adhérent,

L'assemblée générale statutaire de notre association se réunira le samedi 30 juin 2018 à 9 h 30 au Carrouège : carrefour de Vauclaix 58140 Vauclaix.

Vous trouverez ci-joint :

- l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire
- la liste des candidats au conseil d'administration déclarés à ce jour (ci-contre).
- une procuration si besoin
- les rapports : moral, d'activité et financier
- une proposition de règlement intérieur pour se mettre en conformité avec les statuts votés l'année dernière.

Candidatures au CA déclarées à ce jour

Clarisse Holik

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

9 h 30 - 10h accueil et renouvellement des adhésions

10h - 11 h 45 AG statutaire rapports

- présentation du rapport moral
- présentation du rapport d'activité à l'oral et en vidéo
- présentation du rapport financier
- présentation du nouveau règlement intérieur

Prise de parole des adhérents et débat sur les orientations 2017

Vote des rapports

Vote du règlement intérieur

Vote du montant de la cotisation 2018 (proposition du CA 10 euros)

11 h 45 - 12 h pause «café»

12 h - 12 h 30 présentation des candidats au CA

12h 30-12h45 Introduction au débat de l'après midi sur l'énergie

12 h 30- 14h 30 élection du CA

- Vote à bulletin secret sur les candidats au conseil d'administration

pendant toute la durée du repas

12 h 30 - 14h repas partagé sorti du sac

14h30-16h l'énergie

L'énergie est un enjeu national mais aussi régional avec une forte incidence sur les sujets qui nous préoccupent. Adret Morvan se doit de définir des objectifs et une stratégie partagés par un maximum d'adhérents.

Après une brève présentation du contexte, nous chercherons à définir ensemble quels outils mettre en place pour l'année afin d'organiser une réflexion la plus partagée possible sur l'énergie.

L'objectif est à terme de nous positionner sur la question des énergies renouvelables (bois énergie, éolien...) et de participer à la décision publique pour des solutions énergétiques cohérentes et soutenables localement.

16h le Carrouège reprend ces

activités normales (ouverture de la boutique et du bar)

IMPORTANT

La personne donnant le pouvoir et la personne le recevant doivent être adhérents à l'association et à jour de cotisation. Un mandataire ne peut être porteur de plus de 2 mandats conformément aux statuts.

À retourner à Adret Morvan, Le Carrouège
Carrefour de Vauclaix
58140 Vauclaix ou
contact@adretmorvan.org

Procuration

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M. M^{me}

de me représenter et voter à l'assemblée générale d'Adret Morvan du 30/06/18

Le

à

signature
précédée de la mention
manuscrite « bon pour pouvoir »

signature du mandataire,
précédée de la mention manuscrite « bon pour
acceptation du pouvoir »



Assemblée générale

Adret Morvan
association loi 1901
R.N.A. : W582000487

siège :
Le Carrouège
Carrefour de Vauclaux
58140 Vauclaux

www.adretmorvan.org
contact@adretmorvan.org

Rapport moral	1
Rapport d'activité	2
Rapport financier	3

Rapport Moral

La forêt, combat majeur d'Adret Morvan

2017 aura été marquée par la lutte contre les orientations productivistes du Contrat régional forêt bois actuellement en cours de finalisation. Les actions fortes commencées au printemps 2017, puis renforcées à l'automne, commencent à peser sur les choix de politique sylvicole, notamment dans le Morvan – jusqu'à présent considéré comme un « bassin de production » pour le douglas (!).

Cette forte mobilisation a été possible grâce à des actions inter associatives. Après l'initiative « Agir pour la forêt » lancée par Adret Morvan et ouverte à d'autres partenaires, la création, de SOS forêt Bourgogne a permis d'optimiser et d'amplifier nos actions en coordination avec SOS forêt Franche-Comté. Ces collectifs rassemblent associations environnementales et forestiers (propriétaires privés et syndicats de l'ONF).

Les actions menées ont déjà permis une ouverture environnementale au texte du Contrat forêt-bois (qui ne suffira pas à amortir l'intensification sylvicole envisagée), une écoute améliorée des politiques et une audience renforcée auprès de la presse qui n'hésitera plus, en 2018, à relayer nos propos.

À l'heure où nous écrivons ces lignes le résultat de ce combat est encore loin d'être joué, mais il est clair que nous avons nettement renforcé notre capacité à nous faire entendre.

Adret Morvan a renforcé ses partenariats locaux notamment avec « le Chat sauvage » et « Clin d'œil » pour la Fête de la forêt.

Adret Morvan a aussi largement participé à relancer des actions nationales pour la forêt en contribuant à la réorganisation de SOS France ainsi qu'au sein du réseau pour les alternatives forestières qui a tenu son assemblée générale au Carrouège en 2017.

2017 a par ailleurs initié une rencontre régionale du RAF pour 2018, en vue de resserrer les liens entre les différents acteurs alternatifs de la forêt et du bois en Bourgogne-Franche-Comté. Cette initiative pourrait permettre de lancer des actions concrètes sur territoire régional et dans le Morvan.

2017 a vu aussi l'avènement d'une nouvelle charte forestière pour le Parc Morvan, beaucoup plus proche des propositions que nous défen-

dons que la précédente.

Le Carrouège continue de remplir son rôle en facilitant les échanges, notre visibilité, en permettant l'accueil de partenaires comme le RAF ou le Comité Bure Morvan, ou encore avec nos Cafés à thème (forêt, agriculture, énergie...). Le lieu aide aussi au financement de notre association grâce aux quelques soirées organisées par et pour Adret Morvan. Ces soirées nous permettent également de rassembler des fonds pour rembourser progressivement les « prêts associatifs » consentis par certains de nos adhérents pour l'achat du Carrouège.

Adret Morvan s'est beaucoup déplacée cette année pour porter la bonne parole forestière avec l'aide de l'expo forêt itinérante dans le Morvan et plus loin : Notre Dame Des Landes, festivals, réunions publiques, brocantes, manifestations...

Le CA d'Adret est porteur de beaucoup d'initiatives, mais rien ne serait possible sans les nombreux adhérents qui s'impliquent dans l'organisation des réunions, les participations aux déplacements, à l'information du public, la diffusion de documents et les réponses aux appels à l'aide du CA. Mais, au-delà, nombre d'entre vous, sans être membre du CA, sont forces de propositions et d'animations de projets et c'est ce qui fait notre originalité et notre force. L'implication dans le fonctionnement du Carrouège de nombreux adhérents est aussi à relever même si toutes les activités qui s'y déroulent ne sont pas toutes portées par Adret Morvan.

Merci à tous pour cette nouvelle année d'actions dynamiques.

Rapport d'activité

Le conseil des adhérents

Le conseil des adhérents* s'est réuni régulièrement cette année. Il a saisi le CA sur différentes problématiques ou interrogations qui ont permis des échanges constructifs. Il a aussi alerté le CA sur certains dysfonctionnements dans l'organisation du Carrouège - qui relèvent plus directement de Sycomor mais qui peuvent avoir un impact sur l'image d'Adret, le Carrouège étant pour le grand public le lieu des adhérents d'Adret Morvan. Le conseil des adhérents n'a pas présenté ses propositions pour son renouvellement à moyen et long terme. L'AG procédera donc, comme l'année dernière à un tirage au sort complémentaire.

* Vu le nombre important des adhérents il a été décidé en 2016 de créer un conseil des adhérents. Les membres sont tirés au sort pour permettre un mode de représentation différent de l'élection au CA qui privilégie par définition les membres d'Adret Morvan les plus impliqués dans le fonctionnement de l'association. Sa mission principale est de veiller à la cohésion et au respect des orientations votées par l'assemblée générale en apportant un point de vue complémentaire..

Révision de nos statuts

Un travail de fond a été mené pour aboutir à une refonte de nos statuts. En effet, ils avaient été rédigés dans l'urgence de la création de notre association dans le cadre de la lutte contre le projet Erscia, et n'étaient plus adaptés à notre fonctionnement actuel. Nous avons principalement travaillé sur une répartition des compétences entre l'assemblée générale des adhérents (toutes décisions d'orientation, d'emprunt ou de vente immobilière) et le Conseil d'administration (affaires courantes). La grande nouveauté est l'introduction du Conseil des adhérents avec la définition de ses compétences et missions.

Action forêt

Réunions « Agir pour la forêt »

Dès le printemps Adret Morvan s'est saisi du dossier sur le Contrat forêt-bois et a organisé plusieurs réunions au Carrouège. Nous avons fait le bilan et débattu de la politique forestière nationale et régionale, avant de définir des actions à mener : Déambulation le 2 juillet à Quarré les Tombes (89) avec le Collectif Forêt au Duc : pour

dénoncer le ciblage du Morvan en tant que zone prioritaire pour la production du résineux. Lettres aux adhérents, communiqués de presse... nous n'avons pas chômé!

Création de SOS Forêt Bourgogne

SOS Forêt Bourgogne a été créée en septembre avec nos partenaires, et dans la foulée: Lettre ouverte aux élus du Parc Morvan (octobre) pour les alerter sur les décisions de politique forestière qui identifient le Morvan comme un bassin d'approvisionnement pour le douglas (en plein renouvellement de la Charte de Parc naturel!). Lettre ouverte aux conseillers régionaux avec le Collectif SOS Forêt de Franche-Comté (novembre) pour dénoncer les orientations productivistes du Contrat forêt-bois, et les dangers pour la forêt, les sols, l'eau, le climat... Manifestation à Besançon le 5 décembre devant le Conseil régional, où le vote du Contrat a été ajourné.

Des outils pour communiquer sur la forêt

Pour faire comprendre la situation du Morvan dans nos différents déplacements et réunions, nous avons conçu et édité une exposition itinérante au printemps 2017 que nous avons inauguré à Notre dame des Landes et montée ensuite de nombreuses fois, voire prêtée à nos partenaires. Elle brosse une situation de la forêt Morvandelle en 4 panneaux sur bâches enroulables et une présentation d'Adret Morvan.

Un tract sur la situation du Morvan « les 10 vérités qui fâchent » a été tiré à 20000 exemplaires a accompagné l'exposition et à aussi été diffusé largement dans tout le Morvan. Boîchage, manifestations, fêtes, brocantes, festivals...

Nous avons montré cette expo et diffusé ces tracts dans différentes rencontres dans le Morvan et plus loin. Partout l'accueil fut bon et intéressé. Dans le Morvan nous avons clairement perçu l'exaspération des citoyens sur l'industrialisation de la forêt et son corollaire le plus visible: la coupe à blanc...

Les manifestations pour la forêt

Les principales manifestations et déplacements ont été:

- un déplacement de 6 adhérents pour 3 jours à Notre Dame des Landes où nous avons tenu un stand Adret Morvan (expo tracts etc.) et participé à une table ronde sur le thème de l'actualisation et du maintien de la mobilisation de luttes anciennes. Table ronde en partenariat avec Lutte contre le projet d'autoroute A45, Novissen, Bure, Testet-Sivens. Pendant de débat et sur la durée du festival, nous avons fait beaucoup de rencontres passionnantes et bénéficié de l'ambiance toute particulière et très positive du lieu à l'époque;

- Le festival écologique de Malin les 26 et 27 août avec une table ronde sur la forêt et un stand avec l'exposition avec la participation de 4 adhérents en collaboration avec un représentant du comité de pilotage du Réseau pour les alternatives forestières;

- le festival de musique de la Cours Denis tenu sur 2 jours avec un stand animé en relais par 6 adhérents;

- les journées bio de Semur en Auxois le 17 septembre ou un stand a été tenu par 3 adhérents;

- Foire de Corbigny: exposition et diffusion de tracts par 4 adhérents;

- tractage à la brocante de Corbigny le 13 août par 2 adhérents;

- 5 adhérents ont tenu un stand à la brocante de Gouloux le 13 août avec l'exposition et les tracts avec ventes d'objets... et le triporteur d'un adhérent comme support d'expo;

- participation à la « forêt debout » organisée par nos amis de sos forêt Franche-Comté avec 2 adhérents sur les 2 jours de manifestation qui ont permis des échanges intéressants avec les forestiers et associatifs de Franche-Comté;

- participation d'une bonne quinzaine d'adhérents à l'étude sociologique de territoire Morvan, dans le cadre du Contrat forêt-bois, et à sa restitution. Les participants qui, loin de là, n'étaient pas tous adhérents de Adret Morvan ont été ulcérés par le mode de « consultation » qui, sous couvert d'une expression de type jeu de rôle, cherchait visiblement à cadrer, voir étouffer, la parole des citoyens qui ne se sont pas laissés faire.

- Participation à la fête de la forêt à Brassy ou 6 adhérents se sont relayés pour tenir le stand et diffuser notre point de vue sur la forêt.

Autres participations

- participation à plusieurs réunions institutionnelle comme le Comité du Parc, des réunions sur les projets portés par les élus comme la « tour » du haut Folin... (4 ou 5 adhérents)

- participation au CA de Vent du Morvan qui est une « fédération » des associations locales destinée à relayer le point de vue associatif auprès du Parc et qui édite la revue du même nom (1 représentant par réunion). Son assemblée générale s'est tenue au Carrouège cette année.

- participation en observateur à la réunion organisée par les opposants aux éoliennes au parc.

SOS forêt France

Adret a poursuivi sa participation au collectif SOS Forêt France et a notamment collaboré activement à la préparation de la réunion du collectif en février 2018 pour structurer l'organisation et relancer les actions de SOS Forêt France.

Réseau pour les alternatives forestières (RAF)

Adret Morvan y continue une participation active, notamment sur l'édition du guide sur le foncier forestier collectif (en vente à la petite halle) et à la réflexion sur la création d'un fonds de dotation en vue de sauver des forêts en danger et à favoriser le rôle social et sociétal de la forêt. L'assemblée générale du RAF s'est tenue au Carrouège au printemps 2017 dans une ambiance sereine, conviviale et passionnée largement co-organisée par Adret Morvan et toute l'équipe du Carrouège.

Cafés-forêt et programmation de réunions au Carrouège

On n'oubliera pas le tout premier Café forêt de janvier 2017 avec Philippe Canal du syndicat Snupfen de l'ONF où le Carrouège était plein comme un œuf, ni ceux qui ont suivi: La forêt, la gestion et le changement climatique (table ouverte) en avril, Soirée avec le Réseau des Alternatives Forestières - RAF (juin), Permaculture ou cultiver en forêt (juillet), La vie secrète des arbres - lecture (août), Entrisme dans le syndicalisme forestier (septembre).

Autres réunions programmées par Adret Morvan au Carrouège

L'élevage industriel dans la Nièvre et conférence de Vent du Morvan en février, grainofête en mars, sortie forêt en avril, visite de rucher et café paysan sur les abeilles en mai, visite forêt avec le RAF et coop des savoirs en juin, conférence sur la filière laine en août, soirée chauves-souris en septembre, festival Alimenterre en octobre, la voie des images en décembre.

N'oublions pas, d'octobre à mai, le ciné-club avec des films documentaires parfois sur la forêt, l'écologie, la paysannerie mais simplement parfois l'occasion de l'ouverture d'une fenêtre sur d'autres horizons, qui nous aident souvent à regarder autrement notre propre place et les combats qui nous animent. Ils ne nous laissent en tout cas jamais indifférents...

Communication

Outre la communication spécifique déployée pour la communication sur la forêt, le site internet a été revu dans toute sa structure, un certain nombre de rubriques restant à actualiser dans leur contenu comme la forêt.

La page face book a continué les publications portée par 2 administrateurs au cours de l'année.

Les 2 lettres aux adhérents en version papier ont été consacrées au plan national forêt bois et au contrat régional forêt bois. D'autres informations ont été diffusées sur la mailing liste par internet.

Participation à 2 émissions de radio sur la forêt

2017 a aussi été une année où nous avons constaté les prémices d'une évolution de nos relations avec la presse écrite locale grâce à l'implication de 2 adhérents. Les fruits de ce travail seront constatés en 2018.

Nous avons participé à 1 émission sur la forêt à FDL, la radio basée à Luzy qui nous a toujours accueillis et qui n'a pas hésité, à l'époque, à nous ouvrir l'antenne en pleine affaire Erscia.

Enfin 2017 aura été l'année où Anne Faisandier (administratrice) a engagé un suivi vidéo de plusieurs activités sur la forêt; différents déplacements, manifestations, café forêt en vue de constituer de la documentation vidéo exploitable dans nos actions de communication, et peut-être plus...

Budget

Les comptes qui suivent montrent que les différentes initiatives pour financer nos activités ont bien fonctionné: vide grenier/brocante et quelques soirées au Carrouèges au profit d'Adret Morvan ont permis de financer nos actions: principalement communication et déplacements et financer la somme nécessaire au remboursement des « prêts associatifs » des adhérents pour l'achat du Carrouège, qui devrait, si tout va bien être soldé en 2018 ou 2019.

Compte de résultat 2016

COMPTE DE RESULTAT de Janvier 2017 à Decembre 2017

PRODUITS D'EXPLOITATION			
	Vente de marchandises	6586.40	
	Production vendue (biens et services)	0.00	

	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6586.40	
	Production stockée	0.00	
	Production immobilisée	0.00	
	Subventions d'exploitation	0.00	
	Reprises sur amort. prov., transferts de charges	0.00	
	Autres produits	5873.36	

	TOTAL des PRODUITS D'EXPLOITATION	12459.76	
CHARGES D'EXPLOITATION			
	Achats de marchandises	2857.03	
	Variation de stock	0.00	
	Achat de matières prem. et autres approv.	0.00	
	Variation de stock	0.00	
	Autres achats et charges externes	3620.20	
	Impôts, taxes et versements assimilés	756.00	
	Salaires et traitements	0.00	
	Charges sociales	0.00	
	Sur immo.: dotation aux amortissements	2497.75	
	Sur immo.: dotation aux provisions	0.00	
	Sur actif circulant: dotation aux provisions	0.00	
	Pour risque et charges: dotation aux provisions	0.00	
	Autres charges	125.84	

	TOTAL des CHARGES D'EXPLOITATION	9856.82	
RESULTAT D'EXPLOITATION			2602.94
PRODUITS FINANCIERS			
	De participation	0.00	
	D'autres val. mobil. et créances d'actif immob.	0.00	
	Autres intérêts et produits immobilisés	12.55	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	0.00	
	Différences positives de change	0.00	
	Prod. nets / cessions de valeurs mob. de placem.	0.00	

	TOTAL des PRODUITS FINANCIERS	12.55	
CHARGES FINANCIERES			
	Dotation aux amortissements et aux provisions	0.00	
	Intérêts et charges assimilées	0.00	
	Différences négatives de change	0.00	
	Charges nettes/cessions de val. mob. de placem.	0.00	

	TOTAL des CHARGES FINANCIERES	0.00	
RESULTAT FINANCIER			12.55
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			2615.49

Bilan

B I L A N de Janvier 2017 à Decembre 2017

B I L A N - A C T I F		VAL. BRUTE	AMOR./PROV.	VAL. NETTE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé	0.00	0.00	0.00
	Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00
	Frais de recherche et de développement	0.00	0.00	0.00
	Concessions, brevets, licences	0.00	0.00	0.00
	Fonds commercial	0.00	0.00	0.00
	Autres immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00
	Avances et acomptes	0.00	0.00	0.00
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0.00	0.00	0.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	0.00	0.00	0.00
	Constructions	33329.97	-995.27	32334.70
	Installations techniques, matériel et outillage	0.00	0.00	0.00
	Autres immobilisations corporelles	9728.88	-3032.93	6695.95
	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
	Avances et acomptes	0.00	0.00	0.00
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		43058.85	-4028.20	39030.65
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations	0.00	0.00	0.00
	Créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
	Autres titres immobilisés	0.00	0.00	0.00
	Prêts	0.00	0.00	0.00
	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0.00	0.00	0.00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		43058.85	-4028.20	39030.65
STOCKS	Matières premières et autres approvisionnements	0.00	0.00	0.00
	En cours de production (biens)	0.00	0.00	0.00
	En cours de production (services)	0.00	0.00	0.00
	Produits intermédiaires et finis	0.00	0.00	0.00
	Marchandises	0.00	0.00	0.00
TOTAL STOCKS		0.00	0.00	0.00
CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00	0.00
	Créances clients et comptes rattachés	0.00	0.00	0.00
	Autres créances	0.00	0.00	0.00
	Capital souscrit appelé non versé	0.00	0.00	0.00
TOTAL CREANCES		0.00	0.00	0.00
DIVERS	Actions propres	0.00	0.00	0.00
	Autres valeurs mobilières de placement	0.00	0.00	0.00
	Disponibilités	8199.40	0.00	8199.40
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	0.00	0.00	0.00
TOTAL ACTIF CIRCULANT		8199.40	0.00	8199.40
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0.00	0.00	0.00
	Primes de remboursement des obligations	0.00	0.00	0.00
	Ecarts de conversion actif	0.00	0.00	0.00
TOTAL ACTIF		51258.25	-4028.20	47230.05

Bilan

B I L A N de Janvier 2017 à Decembre 2017

B I L A N - P A S S I F		
CAPITAUX PROPRES	Capital	0.00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	0.00
	Ecart de réévaluation	0.00
	Réserve légale	0.00
	Réserves statutaires	0.00
	Réserves réglementées	0.00
	Autres réserves	0.00
	Report à nouveau	36668.95
	RESULTAT DE L'EXERCICE	2615.49
	Subventions d'investissement	0.00
	Provisions réglementées	0.00
	TOTAL CAPIATUX PROPRES	
PROVISIONS / RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	0.00
	Provisions pour charges	0.00
	TOTAL PROVISIONS	
DETTES	Emprunts obligataires convertibles	0.00
	Autres emprunts obligataires	0.00
	Emprunts et dettes auprès d'établ. de crédit	0.00
	Emprunts et dettes financières divers	0.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0.00
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0.00
	Dettes fiscales et sociales	0.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0.00
	Autres dettes	7945.61
	Produits constatés d'avance	0.00
TOTAL DETTES		7945.61
	Ecarts de conversion passif	0.00
TOTAL PASSIF		47230.05



Règlement intérieur

Préambule

Le règlement intérieur a pour objet de synthétiser les points essentiels des statuts et préciser les modalités pratiques des statuts de l'association

Le présent règlement intérieur est transmis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

Membres

Article 1 : Composition

L'association ADRET Morvan est composée de membres qui s'acquitteront d'une cotisation annuelle. Ils participeront régulièrement aux activités de l'association et prendront leur part à son fonctionnement selon les dispositions prises en conseil d'administration ou par l'Assemblée générale, conformément aux statuts.

Article 2 : Cotisation

Les membres s'acquittent d'une cotisation annuelle de 10 euros. Le montant de la cotisation est fixé annuellement par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Le versement de la cotisation annuelle est exigible au 1er janvier et doit être effectué au plus tard au début de l'Assemblée générale annuelle.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Un remboursement de cotisation en cours d'année ne peut être exigé en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Article 3 : Admission de nouveaux membres

Pour faire partie de l'association, il faut être majeur, adhérer aux présents statuts, et s'acquitter de la cotisation annuelle exigible au 1er janvier pour l'année civile, dont le montant est fixé par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration pourra refuser des adhésions, avec avis motivé aux intéressés. En cas de recours, l'Assemblée générale statuera en dernier ressort, et l'adhésion sera suspendue dans l'intervalle.

Fonctionnement de l'association

Article 4 : Le conseil d'administration

Le conseil d'administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par écrit par la présidence ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres, et au moins 2 fois par an.

Le conseil d'administration est investi d'une manière générale des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'association et dans

le cadre des résolutions adoptées par les assemblées générales.

Il peut autoriser tous actes et opérations permis à l'association et qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Il est composé de 12 membres élus en assemblée générale et est renouvelable chaque année par tiers conformément aux modalités définies par les statuts.

Article 5 : Le bureau

Conformément aux statuts de l'association, le conseil d'administration élit chaque année, au scrutin secret, un bureau comprenant au moins un président, un secrétaire, un trésorier. Les membres sortants sont rééligibles.

Article 6 : Assemblées générales

Les convocations aux Assemblées, sont adressées avec leurs annexes à tous les membres de l'Association par courrier, ou par courriel quand cela est possible, au moins quinze jours à l'avance.

Le vote par procuration est limité à deux procurations par membre présent. Le vote par correspondance n'est pas autorisé. Chaque membre présent ou représenté doit être à jour de cotisation pour bénéficier du droit de vote.

Seules seront valables les résolutions prises par l'Assemblée sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Les délibérations sont constatées par procès-verbaux mis à la disposition des adhérents par voie papier ou numérique.

Assemblée générale ordinaire

Au moins une fois par an, les adhérents sont convoqués en Assemblée générale ordinaire dans les conditions de l'article 12.

L'Assemblée générale ordinaire a pour rôle de fixer les grandes orientations, notamment par le délibéré et le vote du rapport d'orientation, et de prendre position sur les décisions importantes de la vie de l'Association.

-L'Assemblée statue sur chaque rapport annuel (moral, d'activité, financier, d'orientation), et sur le budget prévisionnel.

Elle pourvoit à la nomination ou au renouvellement des membres du Conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article 10 des présents statuts.

Elle fixe le montant de la cotisation annuelle et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour.

Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents et représentés. Toutes les délibérations sont prises à main levée.

Toutefois à la demande du quart au moins des

membres présents, les votes doivent être émis au scrutin secret. L'élection des membres du Conseil d'administration se fait obligatoirement à bulletin secret, conformément à l'article 10 des présents statuts.

Le renouvellement du conseil des adhérents par tirage au sort est organisé lors de l'assemblée générale selon les modalités définies dans l'article 7.

Assemblée générale extraordinaire

Elle est convoquée dans les conditions prévues à l'article 12 des statuts.

Pour la validité des décisions, l'Assemblée générale extraordinaire doit comprendre au moins un quart plus un des membres de l'Association.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée générale extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à au moins quinze jours et moins d'un mois d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

L'Assemblée générale extraordinaire statue sur les questions qui sont de sa seule compétence, à savoir les modifications à apporter aux présents statuts, ou la dissolution.

Les délibérations sont prises obligatoirement à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les votes ont lieu à main levée sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret.

Article 7 : Le conseil des adhérents

Conformément aux statuts de l'association, les membres du conseil des adhérents sont tirés au sort lors de l'assemblée générale ordinaire.

Dispositions diverses

Article 8 : Modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par l'assemblée générale du 16 juin 2012 modifié par l'assemblée générale du 6 juillet 2013 conformément à l'article 30 des statuts de l'association.

Il peut être modifié par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Le nouveau règlement intérieur est adressé à tous les membres de l'association par courrier ou courriel après chaque modification.